Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260611-202618-DE

DECISION DU MAIRE 2026/18
AVENANT N°3 LOT9 PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION
REHABILITATION DE LA SALLE DU COMPLEXE DU LAC

Le Maire de la commune de Chatillon-en-Vendelais,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2026.04.44 en date du 26 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

VU les articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2024.07.94 du 17 septembre 2024 attribuant les lots relatifs aux travaux de la salle du complexe du lac.

VU l'avenant n°1 décidé par délibération n°DCM2025.07.95 du 2/10/2025 portant le montant du marché initial à 146 077.54 € HT soit 175 293.05 € TTC ;

VU l'avenant n°2 décidé par délibération n°DCM2025.07.94 du 2/10/2025 prolongeant le délai des travaux ;

Considérant la nécessité de mettre en place 2 gaines en galva pour le groupe VMC double flux de la salle du complexe du lac ;

Vu le devis-avenant n°3 pour la fabrication et la mise en place de 2 gaines pour un montant HT de 945.01€ soit 1 134.01€ TTC

DECIDE

Article 1 : de passer l'avenant n°3 au marché avec l'entreprise_GENEVE, ZA du Bas Pont, 35500 TAILLIS pour la mise en place de 2 gaines en galva pour le groupe VMC double flux de la salle du complexe du lac pour un montant de neuf cent quarante-cinq euros et un centime (945.01€) HT soit mille cent trente-quatre euros et un centime (1 134.01€) TTC.

Article 2 : le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : les crédits nécessaires au paiement des dépenses sont inscrits au budget 2026 de la commune à l'opération 108 « Complexe du lac » article 231.

Fait à Chatillon-en-Vendelais
Le 11/06/2026
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE de CHATILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)